

La MRCVR retarde la tonte du gazon Un geste concret en faveur de la biodiversité

McMasterville, le 5 mai 2025 – La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) annonce qu'elle retarde volontairement la tonte du gazon sur ses terrains ce printemps. Ce geste, en apparence simple, vise à offrir un coup de pouce concret aux pollinisateurs et à favoriser la biodiversité locale.

Cette décision s'inscrit dans une volonté claire de protéger les écosystèmes et de soutenir la santé environnementale de la région. Elle fait écho à plusieurs plans d'action de la MRCVR, notamment le [Plan régional des milieux naturels](#), qui promeut la conservation de la biodiversité, et le [Plan de développement de la zone agricole](#), qui encourage l'adoption de pratiques agricoles durables et l'adaptation aux changements climatiques.

« La MRCVR met le développement durable au cœur de ses actions. Retarder la tonte au printemps, c'est un petit geste qui peut avoir un grand impact. Nous souhaitons donner l'exemple et inspirer les citoyennes, citoyens et municipalités à suivre le mouvement », souligne Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Une invitation à faire sa part

La MRCVR invite l'ensemble de la communauté – résident(e)s, municipalités, entreprises et organisations – à adopter, eux aussi, des pratiques respectueuses de la nature. Laisser pousser le gazon quelques semaines de plus, préserver les fleurs sauvages et aménager des coins favorables aux insectes pollinisateurs sont autant de gestes simples qui contribuent à la santé de nos écosystèmes.

À propos de la MRCVR

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 136 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.

– 30 –